



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

**DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE**  
**3<sup>ème</sup> BUREAU**

-----  
**AVIS**

**Permis de construire d'une centrale photovoltaïque à Chanaleilles**

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° DIPPAL-B3 2012/75 du 2 mai 2012, le dossier de demande de permis de construire déposé par la Société EOLE RES SA, dont le siège social est situé 53/55 Boulevard des Brotteaux – 69006 LYON, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol de 2,5 MWc au Domaine du Sauvage, sur la commune de Chanaleilles, sera soumis à enquête publique du 29 mai 2012 au 29 juin 2012 inclus.

Pendant cette période, le dossier ainsi que l'avis rendu par l'autorité environnementale (le Préfet de Région) en application de l'article L 122-1 du code de l'environnement sera déposé en mairie de Chanaleilles, pour être tenu à la disposition du public sauf jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'avis d'enquête sera affiché en mairie de Chanaleilles et sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des travaux envisagés et visible de la voie publique.

Le Président du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand a désigné Monsieur René ROUSTIDE, ingénieur des travaux des eaux et forêts en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Les observations du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Chanaleilles, siège de l'enquête ;
- soit adressées au commissaire enquêteur, à la mairie de Chanaleilles ;
- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur, qui recevra le public en mairie de Chanaleilles :
  - le 29 mai 2012 de 14 h à 17 h ;
  - le 19 juin 2012 de 14 h à 17 h ;
  - le 29 juin 2012 de 14 h à 17 h.

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, en mairie de Chanaleilles et à la Préfecture de la Haute-Loire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.